



Nelle série N°111

FSU.93 infos

novembre 2008

Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire
de Seine Saint Denis

Directeur de la publication José Tovar - Prix du n° 2€

CP 1006 S 07010 ISSN 1247-1003



Dossier :
attaques contre le paritarisme

le 2 décembre
votez et faites voter
pour les syndicats de la FSU

Les retraités dans l'action

Le 16 octobre 2008, les retraités du privé et du public de la région parisienne ont manifesté leur mécontentement dans les rues de Paris.

Alors qu'on trouve 350 milliards d'euros pour renflouer les caisses des banques, le gouvernement refuse l'alignement des pensions sur l'inflation (1 % d'augmentation ne coûterait que 1,25 milliards d'euros !)



Les importantes mobilisations du 6 mars au 17 juin ont permis d'obtenir une annonce par le gouvernement d'une revalorisation des pensions de 0,8% au 1er septembre mais avec 1,36% d'augmentation en moyenne des pensions sur l'année 2008 pour une inflation de 3,6% , le compte n'y est pas.

De juillet 2007 à juillet 2008:

- Hausses spectaculaires : (pain +7%, viande+5,1%, fruits +17,4%, produits frais +8,9%, gaz +11,1%, combustibles liquides +56,2%)
- Instauration de nouvelles franchises, déremboursement des médicaments, taxe sur les mutuelles, coût de l'hébergement en maison de retraite, prix du service d'aide à la personne...
- Suppression de l'Aide Ménagère à Domicile pour les fonctionnaires retraités.
- Projets inquiétants pour l'avenir : le plan de financement de la sécurité sociale.
- L'avant projet de loi hôpital patients santé et territoires, les questions de risque dépendance, la situation des veuves, la pension de réversion

RÉSULTAT : appauvrissement généralisé des retraités du privé et du public, affectant notamment les plus démunis.

En France 13 millions de retraités:

- 53% ont une pension inférieure à 1.300 euros.
- Quatre nouveaux retraités sur dix sont au minimum contributif
- 87.0000 personnes âgées essentiellement des femmes vivent en dessous du seuil de pauvreté (890 euros).

Les retraités doivent devenir de plus en plus visibles dans la défense de leurs revendications. Ils ont acquis des droits parler travail, ils doivent pouvoir vivre décemment.

La réduction de leurs dépenses a des conséquences négatives sur la consommation, la croissance, (emploi des actifs.

L'amélioration de leur pouvoir d'achat ne peut être que positive pour (ensemble de la société (actifs, retraités, personnes âgées).

Les retraités ne sont pas un poids mais un atout pour l'économie, ils sont un des moteurs de développement d'activité ou d'emploi (loisir, tourisme, santé, aide à la personne...)

Le gouvernement doit entendre les retraités et prendre des mesures pour sauvegarder et améliorer leur pouvoir d'achat, pour revaloriser fortement les petites pensions, pour combattre les inégalités hommes/femmes en matière de retraite.

LES RETRAITES EXIGENT

- Une revalorisation immédiate des pensions à la hauteur de l'augmentation du coût de la vie,
- Le retour de l'indexation de réversion des pensions sur les salaires
- Un processus de rattrapage des pertes et 1 a revalorisation des pensions
- Le maintien de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans, en garantissant un taux de remplacement à 75% du dernier salaire pour une carrière complète
- Le relèvement de la pension de réversion au taux augmenté sans condition de ressources, ni condition d'âge.
- L'abrogation des franchises médicales.

Elections professionnelles enseignants, quels enjeux ?

Le 2 décembre auront lieu les élections professionnelles pour les personnels enseignants, CPE et Co Psy. Elles ne doivent pas être prises à la légère, surtout dans la période actuelle où l'éducation, comme l'ensemble des services publics, est dans le collimateur du gouvernement.

Les résultats sont d'autant plus observés que la participation y est habituellement forte. Cet élément permet aussi aux organisations syndicales de légitimer ou non leur représentativité, facteur essentiel du poids qu'elles auront face à l'administration, au plan local comme au plan national.

Faut-il rappeler que les instances paritaires, qui subissent aujourd'hui des attaques sans précédent (*voir notre dossier en pages centrales*), sont composées à partir du vote de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale (enseignants ou non) ? La situation actuelle permet à la FSU, en Seine Saint Denis, d'avoir 8 sièges sur 10 que ce soit en CTP ou au CDEN. Inutile de dire que nos interlocuteurs, l'Inspecteur d'Académie, le Préfet, comme le Conseil général sont enclins à être plus attentifs à nos analyses.

Si la FSU est incontournable c'est parce que ses syndicats ont, massivement, la confiance des personnels et qu'ils couvrent l'ensemble des champs de l'éducation, de la maternelle à l'université.

Dès la création de la FSU, après l'éclatement de la FEN, même si les débats ont eu lieu autour de la nouvelle organisation, ce qui est apparu nettement, c'était l'évidence du refus de s'isoler et de tomber dans le chacun pour soi, si on voulait compter et pouvoir peser sur les choix. La suite ne nous a pas démentis puisque la fédération organisée à partir de syndicats de métiers, est la **première fédération dans la Fonction publique d'Etat**.

Ce succès nous le devons au choix du syndicalisme que nous défendons, **un syndicalisme de lutte et de propositions, un syndicalisme de transformation sociale, un syndicalisme unitaire**, le mieux à même de favoriser la construction de rapports de force puissants, condition nécessaire pour contrer les mauvais coups et porter nos projets ambitieux pour une réussite de haut niveau pour tous.

Cet engagement commun que nous portons, avec nos différences, est pleinement d'actualité. Face à un gouvernement adepte du capitalisme dur, nous sommes convaincus que la défense des personnels ne passe pas par un syndicalisme uniquement contestataire, ni bien entendu par un syndicalisme d'accompagnement ¹⁾.

Le 2 décembre, un vote massif pour les syndicats de la FSU !

Guy Trésallet

1) Sur ce dernier, 2 exemples dans ce bulletin, sur la réforme des lycées et les personnels administratifs.

RAPPEL

La FSU 93 a lancé une pétition sur la santé scolaire (voir N° de septembre) Vous êtes nombreux et nombreuses à l'avoir signée.

Merci de poursuivre l'effort et de continuer à renvoyer les pétitions à la FSU



Sommaire : p.2: Retraités - p.3 : Edito - p.4 et 5: 1er degré - p.6: Snupden - p.7 à 10: Dossier - p. 11 et 12: Réforme des Lycées - p.13: Administratifs - p.14 et 15: Projet éducatif départemental - p.16: Pub CME
Bulletin de la FSU de Seine Saint Denis - Place de la Libération 93000 Bobigny - Rédaction Guy Trésallet - Imprimerie Rivaton 1 rue St André 93000 Bobigny

1er degré

NOUS VIVONS UNE ÉPOQUE FORMIDABLE...

Dans le 1er degré, il nous faut à la fois faire en moins de temps (24 heures hebdomadaires au lieu de 26), davantage de disciplines puisque l'on est tous sensés connaître suffisamment une langue vivante pour l'enseigner, davantage d'éducation physique et sportive parce que le ministre l'a dit, et qui plus est sans installations à la hauteur des besoins, et en même temps assurer deux heures de soutien aux élèves en difficulté...



La première constatation que l'on peut faire est " que ça ne fonctionne pas ", les élèves sont fatigués, les enseignants aussi, et nous avons tous le sentiment qu'on n'y arrivera jamais. Ce sentiment de fatigue au bout de très peu de jours d'exercice s'est renouvelé très rapidement après les congés de début novembre et indique bien que quelque chose a changé, en moins bien...

Les nouveaux programmes qui préconisent des " répétitions de gammes " prennent tout leur sens. On n'enseigne plus, on ne creuse plus les questions, on " instruit " en devenant des répétiteurs. Ceux qui auront le plus à souffrir des conséquences d'une telle évolution sont bien les enfants des milieux populaires qui ne bénéficieront pas des apports culturels permettant d'ouvrir les apprentissages sur la culture. **Tout le débat sur la culture commune contre le socle commun prend son sens.**

Les enfants en difficulté souffriront davantage de ces reculs imposés par le ministère car la rapidité avec laquelle les apprentissages s'enchaînent suite aux nouveaux programmes et suite à la disparition non compensée de deux heures hebdomadaires les mettront encore plus rapidement " à la traîne ". Leurs difficultés ne seront plus prises en charge par les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) dont le ministère annonce la disparition programmée. Les enfants en difficulté dont les parents ne pourront pas se tourner vers les officines privées paieront doublement les change-

ments préconisés par le ministère. Pour répondre à cette critique le gouvernement explique qu'il a mis en place l'accompagnement éducatif. **L'accompagnement éducatif devrait être généralisé à toutes les écoles dès la rentrée 2009 ...**

Mais il ne fonctionne pas pour une raison simple : si tous les enfants s'inscrivent, à raison de 15 élèves par groupe, il faudrait recruter de très nombreux personnels pour l'assurer : même si tous les instits se portaient volontaires (ce qui est loin d'être le cas) pour percevoir des heures défiscalisées, il n'y en aura jamais assez pour tout faire. On peut même considérer qu'au bout d'un certain temps les volontaires risquent d'être quelque peu fatigués... Et dans deux ans, dans trois ans, comment les collectivités territoriales pourront financer cette opération qui leur échouera ?

On voit bien, là aussi, que ce sont les milieux populaires qui seront le plus touchés, car évidemment les pauvres habitent en majorité dans les villes aux capacités financières limitées.

Une mise en place à marche forcée :

Pour mettre tout ce brillant système en œuvre, les enseignants du 1er degré ont vécu un début d'année lui aussi sans précédent. Les injonctions ministérielles se sont succédé avec une pression inégalée. La mise en place des deux heures de soutien a fait l'objet d'âpres discussions et d'injonctions de la hiérarchie.

Le ministère mesure qu'il lui manque un maillon pour mettre en musique son projet où se croiseront dans les écoles des personnels de statuts différents (accompagnement éducatif), pour organiser les services des personnels (aides personnalisées), pour assurer les stages de remise à niveau, pour assurer la mise en place du SMA (service minimum d'accueil), etc... **Le maillon manquant, c'est l'EPLÉ rebaptisé EPEP (établissement public d'enseignement primaire).**

A la tête de l'EPEP, un directeur d'école avec un statut de chef d'établissement, représentant de l'Etat, directeur chargé d'exécuter les décisions d'un conseil d'administration où la collectivité territoriale aura une place importante. C'est la fin des actuels conseils d'école, des conseils de maîtres. C'est l'heure de la gestion, de la territorialisation. L'entrée dans les apprentissages n'est plus la question fondamentale. L'acte d'enseigner s'exercera sous la contrainte. Il ne s'agira plus de métier de " concepteurs " mais d'un métier d'exécutants.

D'ailleurs le ministère qui ne recule devant rien pour tenter de diviser la profession à la veille de la grève du 20 novembre, octroie des primes aux instits de CE1 et de CM2 qui vont faire passer les évalua-

tions des élèves,... Comme si nous l'avions attendu pour construire nos enseignements sur les résultats des évaluations que nous faisons passer aux élèves...

Une mobilisation qui s'enracine :

Le professionnalisme des enseignants du premier degré est sévèrement mis à mal par ces transformations hâtives, et chacun(e) mesure que tout cela n'a qu'un objectif : la réduction massive des moyens avec la suppression de 6000 emplois dans le 1er degré à la rentrée 2009 (3000 postes en RASED et 3000 postes de moins au concours). Il s'agit en réalité de travailler plus (et moins bien) pour suppléer aux disparitions d'emplois programmées.

Ajoutons la disparition de la formation initiale annoncée pour 2010, et son remplacement par le " compagnonnage " et vous aurez une idée de ce que sera l'école de demain si nous les laissons faire.

François Cochain

Syndicalisme : Chronique d'une mort annoncée ou métamorphose(s) ? Conférences - débat de l'UCP 93 A partir du 21 janvier 2008

Jean Marie Pernot, universitaire spécialiste des questions du syndicalisme, pouvait titrer son livre en 2005 " Syndicats, lendemains de crise ? Le point d'interrogation demeure pertinent. Avec l'élection de Nicolas Sarkozy , la modification des règles qui régissent la représentativité des organisations syndicales et les nouvelles réglementations sur le droit de grève, les organisations professionnelles de salariés sont prises dans un étau, entre l'illégitimité affirmée par le gouvernement de la contestation du programme présidentiel approuvé par le vote des français , la légitimité proclamée de la négociation pragmatique se référant au rapport des forces sociales, et le manque de perspectives politiques. Déjà les recompositions du paysage syndical vont bon train et, une fois passées les élections professionnelles, crise politico-financière aidant, les événements risquent de se précipiter.

Chaque 3ème mercredi du mois, l'UCP 93 organise une série de conférences débat visant à élucider les tenants et aboutissants, de cette question lourde de conséquences pour l'ensemble du mouvement social intéressée. Elles seront animées par René MOURIAUX, professeur à la FNSP , spécialiste incontesté du syndicalisme français.

La 1ère séance se tiendra le Mercredi 21 janvier
Espace Maurice . Nilès - (salle de réunion 1er étage)
Rue du 8 mai 45 à Bobigny (arrêt du tramway " La Ferme "
De 18h à 19h30.

Cette séance sera l'occasion d'exposer une problématique et d'élaborer, avec les participants et en fonction de leurs attentes, le programme des séances suivantes qui s'échelonneront à raison d'une séance par mois jusqu'au mois de juin 2009.

La participation est libre, gratuite et sans obligations.

NB : L'UCP 93 organise de nombreuses autres activités qui peuvent vous intéresser : un café-philo à Noisy le Grand ; des cours d'économie Politique à Montreuil, des conférences sur l'histoire du roman policier à Bobigny ; un séminaire sur le développement durable et les économies d'énergie à St Denis ; etc...

Pour tout renseignement : envoyer un mail à José Tovar, président de l'UCP (josé.tovar@wanadoo.fr)

PERSONNELS DE DIRECTION DANS LA FSU, LE SNU.PDEN

Le Syndicat National U.nitaire des Personnels de Direction de l'Education Nationale, le snU.pden s'est créé en décembre 2001. Lors de la création de la FSU, le syndicat qui syndiquait les personnels de direction avait fait le choix de n'adhérer ni à la FSU, ni à l'UNSA prétextant que ses syndiqués étaient issus des différentes tendances des syndicats enseignants. De fait très vite, il essaie de chercher la double affiliation et il ne peut évidemment pas. Il verse sa cotisation à l'UNSA mais n'en fait pas état publiquement.

En 2001, le Ministère prépare un nouveau statut des personnels de direction avec les syndicats représentatifs. Le SNPDEN ne travaille alors absolument pas avec les syndicats enseignants de la FSU alors même que ce nouveau statut a des implications importantes sur la vie de l'établissement scolaire. Des personnels de direction décident alors de créer le snU.pden :

- Ils ne peuvent concevoir que la FSU ne compte pas en son sein un syndicat de personnels de direction, alors que tous les autres corps de l'Education Nationale y sont représentés .

- Ils ne sont pas d'accord avec le nouveau statut négocié et signé par les 3 organisations syndicales dites représentatives des personnels de direction.

Le snU.pden a d'abord été syndicat associé à la FSU et depuis novembre 2005 il est membre à part entière de la FSU .

Il est essentiel qu'un syndicat des personnels de direction existe à l'intérieur de la FSU. Tout d'abord, les personnels de direction montrent ainsi qu'ils sont des personnels comme les autres et non pas des personnels " à part " comme certains voudraient le faire penser. Ils ont les mêmes revendications, les mêmes valeurs que tous les membres de la FSU. Ils ont des compétences qui sont utiles pour le travail de réflexion à la FSU et peuvent au quotidien apporter leur contribution.

Le snU.pden ne revendique pas plus de pouvoirs pour le chef d'établissement mais plus de démocratie dans les EPLE avec suffisamment de personnels formés et titulaires. Nous pouvons ici citer quelques exemples de travail menés dans le 93 : les fichiers élèves, la carte scolaire, l'organisation de l'EPLE (budget, DHG...), la décentralisation des personnels TOS... Par ailleurs le snU.pden-FSU est aussi porteur de revendications plus corporatistes qui tranchent avec les autres syndicats existants. Il considère par exemple qu'aucune hiérarchie n'existe entre le chef et l'adjoint et que donc l'évaluation de l'adjoint ne peut être faite par son chef d'établissement, il revendique des procédures transparentes

pour toutes les opérations administratives des personnels de direction ...

En 2005, le snU.pden-FSU a été interdit de se présenter aux élections professionnelles alors même qu'il pouvait se présenter à la CAPN et dans plusieurs académies dont celle de Créteil. Le Ministère et les Recteurs ont demandé alors au snU.pden de prouver sa représentativité c'est-à-dire qu'il devait non seulement donner le nombre de ses syndiqués mais aussi la photocopie des chèques de cotisations donc le nom de tous ses syndiqués. Le Ministère a rappelé au Tribunal Administratif que la loi Perben s'appliquait et que la FSU n'était pas considérée comme représentative ! Le Tribunal Administratif de Melun a reconnu toutefois que le Recteur de l'Académie de Créteil n'avait pas respecté les droits de tout syndicat. En effet, il avait refusé de nous donner même la circulaire académique pour que le snU.pden ne puisse même pas déposer des listes ! Notre syndicat titrait à l'époque " De quoi le Ministère a-t-il peur ? " .

Enfin cette année, le snU.pden-FSU sera présent aux élections professionnelles de décembre à la CAPN et à la CAPA de l'académie de Créteil. Ce sera donc la première fois qu'il pourra mesurer son audience auprès des collègues. Il espère obtenir des sièges ce qui lui permettrait non seulement d'être présent aux commissions paritaires mais aussi de participer aux groupes de travail du Ministère et de l'Académie de Créteil

Ainsi, il pourra faire entendre une voix différente dans ces réunions où sont abordés tous les sujets touchant au fonctionnement de l'EPLE. Ainsi les valeurs de la FSU pourront s'exprimer.

Les élections professionnelles des personnels de direction ne se font que par correspondance, les plis doivent parvenir au Rectorat de Créteil au plus tard le 9 décembre au matin, jour du dépouillement. Faites voter et voter snU.pden-FSU pour la CAPN et la CAPA

Le snU.pden propose une alternative syndicale aux Personnels de Direction .

Les commissaires paritaires snU.pden-FSU seront porteurs d'une triple vocation :

- Oeuvrer à l'amélioration de nos conditions de travail

- Exiger la transparence et l'équité pour exercer un véritable paritarisme .

- Défendre le service public et ses valeurs .

Catherine Manciaux,
Secrétaire départementale du snU.pden-FSU

Les élections professionnelles chez les enseignants auront lieu le 2 décembre prochain.

Elles permettent aux personnels de se doter de représentants pour défendre leurs intérêts.

Le paritarisme est né à la Libération, en même temps que la Fonction publique française, les personnels se sont ainsi donnés les moyens de se faire entendre au travers de leurs élus.

On voit bien depuis quelque temps que, bien que prônant le dialogue social, le gouvernement tente tout pour limiter les interventions des représentants des personnels.

Ce qu'il n'accepte pas c'est que des salariés mandatent largement des syndicats forts, revendiquant l'unité d'action dans les luttes, porteurs de l'idée de transformation sociale, comme ils le font majoritairement dans l'éducation nationale avec leur vote pour les syndicats de la FSU. Pour avoir les mains libres et continuer d'imposer son train de "réformes" libérales, il essaie de jouer le réglementaire contre le vote des personnels.

C'est dans ce contexte que 2 notes de service portant sur l'organisation des procédures de mouvement des personnels, l'une pour le 1er et l'autre pour le second degré, viennent d'être publiées.

Elles ont en commun la logique de dessaisissement des représentants des personnels.

Il nous a paru intéressant d'avoir le point de vue des responsables du SNUipp et du SNES : Caroline Marchand et Joël Couvé élus CAPD pour le SNUipp, et Françoise Maurin co secrétaire générale du SNES Créteil, responsable de l'emploi



Avant ces nouvelles notes de service, pouvez-vous rappeler comment se passaient les opérations du mouvement ?

Caroline Marchand :

Dans le 1er degré, le barème des permutations nationales (pour changer de département) était publié dans un bulletin officiel qui s'appelait "permutations et mutations nationales".

Ça ne faisait pas du tout apparaître les nominations à l'intérieur du département.

Dans le BO spécial n°7 du 6 nov. 2008 qui vient de paraître, on ne parle plus de permutations mais de mobilité des enseignants : la mobilité des enseignants devenant juste un changement géographique que ce soit à l'extérieur comme à l'intérieur du département, les deux étant mélangés.

Il n'a fait l'objet d'aucune réelle concertation et a été présenté aux organisations syndicales quasiment finalisées. Enfin, il entérine des décisions qui n'ont pas encore été réglementées.

Joël Couvé :

Pour les mutations Intra départementales, on avait le projet de mouvement avant la CAPD. Cela permettait d'informer les collègues sur l'attribution de leur poste avec le barème calculé par l'inspection académique ce qui leur donnait les moyens d'intervenir éventuellement s'il y avait erreur de barème (et cette année il y en a eu beaucoup). L'administration procédait alors aux changements nécessaires (cascades, réaffectations à partir du barème réel) et le mouvement était entériné par la CAPD.

Françoise Maurin :

Dans le second degré on peut dire que le recteur fait désormais ce qu'il veut.

Auparavant sur le même BO une seule note de service prenait les deux moments du mouvement : l'Inter qui est un barème national pour tout le monde sur toute la France et l'Intra où dans chaque académie, à partir d'un noyau dur interchangeable, le Recteur pouvait adapter aux particularités de son académie, bonifications familiales, pour raisons d'enseignement difficiles, bref ce qui n'est pas échelon, ancienneté, Il pouvait bouger ces barèmes voire les supprimer...

Avec la nouvelle on a toujours cette distinction entre l'inter et l'Intra, sauf que là, tout est mobile.

Le ministère vient de publier cette note de service, il refuse d'entendre les organisations syndicales, il passe en force. Il n'a pas tenu compte des remarques faites ni des courriers envoyés, sauf à la marge.

Justement, ces notes de services, quelle est leur nouveauté ?

Caroline Marchand :

Pour nous, l'Inspecteur d'Académie était soumis pour le mouvement départemental à l'avis des CAPD pour l'organisation de la circulaire du mouvement, les barèmes départementaux. Là, la nouvelle circulaire lui permet de faire comme le Recteur, ce qu'il veut. Ce qu'il veut pour les néo titulaires, les postes à profil...

Je veux rappeler qu'au SNUipp on est préoccupé par la multiplication des postes à profil (obtenus sans critères objectifs), s'inscrivant dans une individualisation des carrières (il n'y a plus de barème qui entre en jeu). Pour les néo titulaires ils vont encore plus loin, ils mettent déjà en place la nouvelle réforme c'est-à-dire la disparition des IUFM avec le compagnonnage et l'accompagnement des néo titulaires, réforme prévue pas avant 2010.

Françoise Maurin :

La, il n'y a pas photo, c'est exactement la même chose dans le second degré. C'est-à-dire qu'ils anticipent par une simple note de service la réforme des IUFM et ils intègrent le mot compagnonnage alors que la réforme n'est pas encore passée. Et il n'y a eu aucune réponse aux organisations syndicales qui ont écrit au ministère.

Tout le reste est identique, multiplication des postes spécifiques hors barème, même si on reste à qualification égale, ça veut dire que n'importe quel chef d'établissement peut inventer un profil de poste qui corresponde exactement à celui ou celle qu'il veut garder sur le poste ou qu'il veut y faire venir. Ce qui se met en place aujourd'hui, avec la multiplication du profilage des postes, c'est le recrutement des enseignants par le chef d'établissement, enseignants qui de fait seront en quelque sorte redevable aux chefs d'établissement et si on poursuit le raisonnement on va encore un peu plus vers la casse du statut.

Caroline Marchand :

Nous au SNUipp, on relie ça avec la mise en place des EPEP (établissement publique d'enseignement primaire) où les directeurs d'école deviendraient à terme chefs d'établissement et pourraient recruter des personnels " sur profil ".

La note de service entérine de plus, la suppression des 3000 postes de RASED, postes E et G, en précisant tout cela dans un paragraphe spécifique.

Françoise Maurin :

il y a trois gros points. L'anticipation de la réforme des IUFM, le hors barème et l'individualisation. On est plus sur un collègue un poste mais sur une fonction.

Cette note de service ne cesse de répéter que le

barème n'est qu'indicatif. Auparavant, le barème a toujours été indicatif, mais c'est l'insistance dans la note de service suggérant qu'on peut le transgresser qui nous inquiète.

Caroline Marchand :

Dans le 1er degré, pour le mouvement départemental, le barème déterminait la nomination des collègues quand il y avait concurrence sur un poste. Le barème n'est plus une référence.

Les postes peuvent être attribués hors barèmes, le BO insiste sur le caractère indicatif du barème pour procéder à une affectation, limitant les possibilités de contrôle des délégués du personnel, tout concourt à ne plus avoir de référence au barème qui aujourd'hui est le seul garant de la transparence et de l'équité. La multiplication des affectations après un simple entretien laisse libre l'inspecteur d'académie de choisir le collègue qui occupera tel ou tel poste.

Françoise Maurin :

Jusqu'à présent les commissions paritaires imposaient le respect du barème. Aujourd'hui c'est une remise en cause sans précédent du paritarisme, on ne trouvait plus, dans le projet de circulaire, que des références aux groupes de travail. Disparaissent complètement les mots FPM (formation paritaire ministérielle), CAPA (commission paritaire académique).

Le projet de note de service prévoyait d'informer les collègues du projet de mouvement avant même qu'il y ait groupe de travail. Inadmissible pour le SNES. Sur ces deux points, le ministère est revenu en arrière. L'insistance du SNES, alliée au succès de la pétition en ligne, signée massivement par les collègues y est pour beaucoup.



Joël Couvé :

Maintenant ce qui est prévu : c'est que l'administration informe les collègues au fur et à mesure de l'avancée du mouvement départemental. Des plateformes téléphoniques seront mises en place pour conseiller et accompagner les enseignants dans leurs démarches. Elles seront constituées de personnels de

l'IA quand ce sera possible ou, dans le cas contraire, de plateformes téléphoniques privées. Chaque collègue sera informé individuellement de son projet d'affectation sans pouvoir contrôler qu'il a été traité avec équité. A cette étape, aucun contrôle n'aura pu être effectué par les délégués du personnel.

Donc d'après les projets, la CAPD ne serait plus là que pour entériner le mouvement, intervenir à la marge. Ce qui gêne l'administration c'est bien que les représentants du personnel puissent avoir un regard sur les opérations du mouvement.

Françoise Maurin :

Nous en commission paritaire académique le mouvement se fait en 2 temps : vérification du barème attribué puis, une fois tous les barèmes vérifiés et éventuellement modifiés, l'administration fait les affectations, via l'algorithme et là, il y a un deuxième passage en commission. Il ne s'agit plus alors de vérification de barème mais de l'algorithme qui peut effectivement faire des erreurs, par exemple sur une double demande à barème égal. Dans cette deuxième et dernière étape, on vérifie les erreurs éventuelles de la machine mais on procède aussi à des améliorations en fonction des situations particulières ou des vœux. C'est ce qu'on appelle des intra départementales ou intra communes.

Cette amélioration ne peut se faire qu'une fois les affectations faites, que les collègues sont installés à leur barème, à un endroit correct. On " fermait le département " et on procédait à des améliorations entre les collègues en fonction de leur situation personnelle, à condition de ne dégrader aucun collègue, de laisser à la même hauteur de ses vœux tout en améliorant l'affectation d'un autre collègue.

Et là, puisqu'il ne s'agit plus de problèmes de barème c'est une opération qu'on ne pourra plus faire.

C'était un mode de fonctionnement national qui a été repris dans les académies, après la décentralisation

Joël Couvé :

C'est ce qu'on pouvait avoir nous avec le mouvement complémentaire. Il y avait un mouvement complémentaire pour les collègues qui n'avaient pas obtenu de poste au premier mouvement.

Françoise Maurin :

Cette règle que vous appelez troisième mouvement, on appelait ça Intra départemental ou Intra communes, mais c'était dans la même phase que les affectations. Il était exclu de dégrader les collègues. Or si on informe les collègues de leur affectation avant les modifications, le rectorat va dire comme il le fait déjà aujourd'hui que c'est la faute des organisations syndicales, adressez-vous aux syndicats si vous n'avez pas eu ce poste là. Comme en gros il n'y a que nous qui intervenons, les autres élus intervenant à la marge, c'est la faute du SNES

Même si la dernière version de la note de service revient un peu sur l'existence du paritarisme en tant que structure des CAPA, elle écarte complètement le rôle qu'on peut avoir dans ces commissions.

On va voter aux élections professionnelles le 2 décembre, c'est une véritable provocation !

On pourrait imaginer que ça n'a plus de sens de faire des élections professionnelles puisqu'il faut réduire les prérogatives des commissions paritaires aux avancement d'échelon (or si on est dans les postes spécifiques et les postes à profil on sait qu'on va vers la promotion individualisée) et aux contestations

de note. Or la position qui est la nôtre est qu'au contraire il faut un vote massif des collègues pour faire obstacle à ces attaques permanentes.

C'est une opération très sournoise. Pour les contestations de notes qui étaient aussi des prérogatives des commissions paritaires, le fait que les chefs d'établissement puissent recruter sur des postes profilés va changer le rapport entre les personnels recrutés et le recruteur avec lequel on hésitera à aller au conflit

En plus, sur ces postes profilés, personne ne discutera du pourquoi les chefs d'établissement ont décidé de ce type de poste-là.

Caroline Marchand :

Sur les attaques sournoises on les analysait déjà au moment de la mise en place des élections puisque le ministère a réduit le nombre de commissaires paritaires suppléants pour la CAPD (un titulaire avec un suppléant alors qu'avant il y avait un titulaire et deux suppléants). Avant la liste était composée de 30 personnes maintenant la liste des candidats est limitée à vingt. De fait, on diminue le poids que peut avoir la représentation syndicale.

Nous, nous avons toujours dit que l'administration devait informer les collègues des barèmes qu'elle calculait, ce qu'elle ne faisait pas ! Les collègues ne pouvaient pas savoir si l'administration s'était trompée ou pas. Notre demande est que l'administration fasse son travail et que les représentants des personnels puissent vérifier après.

Les premières réactions des syndicats de la FSU dès la publication des nouvelles notes de service portent sur la remise en cause du paritarisme. Vous pouvez nous dire ce que vous en pensez ?

Caroline Marchand :

La réduction du rôle des commissions paritaires dans le premier degré on le voit puisque dans le BO on parle seulement des groupes de travail. Cela permet à l'administration de minorer la représentation syndicale issue des élections professionnelles. Or c'est pour nous une question de principe. A tous les niveaux de concertation la représentativité, issue des votes des collègues, doit être reconnue.

Quand on a 8 sièges sur 10, comme c'est le cas du SNUipp aujourd'hui en Seine Saint Denis, on ne peut accepter un groupe de travail composé avec un ou deux représentants de chaque syndicat

En plus je rappelle qu'un groupe de travail n'a pas de composition arrêtée officiellement, alors que la CAPD, oui.

De plus, en CAPD nous sommes amenés à nous prononcer régulièrement par des votes officiels enregistrés sur un procès verbal et 8 voix sur 10 ce n'est pas négligeable.

Françoise Maurin :

On observe la même tendance au rectorat. Au niveau du second degré les formations paritaires mixtes académiques (FPMA) ont une composition officielle avec plusieurs syndicats et qui ne sont pas par corps. Quand on traite par exemple la question de la précarité c'est une commission qui intègre l'ensemble des élus des différentes commissions paritaires avec un prorata lui aussi arrêté. Mais les groupes de travail peuvent être faits comme bon leur semble. C'est parce que l'on a un poids comme le nôtre qu'on arrive à y imposer un semblant de proportionnalité. Avec un élu dans un seul corps, par exemple chez PEGC, un syndicat peut prétendre à la même information que tous les autres et ce quel que soit son résultat, voire son absence, aux élections professionnelles.

Joël Couvé :

Pour le mouvement départemental, on ne peut pas laisser les CAPD se transformer en chambre d'enregistrement et nous réduire à évoquer uniquement quelques situations de collègues. Pour le dernier mouvement nous sommes intervenus auprès de l'IA pour des centaines de situations diverses (médicales, sociales, rapprochement géographique).

Caroline Marchand ::

La note de service oublie de rappeler la loi. L'article 60 de la loi du 11 janvier 1984 précise le rôle des commissions paritaires. La mise en cohérence avec les déclarations de Kessler pour qui, il faut balayer la sécurité sociale et les organismes paritaires, c'est en train de se mettre en place. Cela fait parti d'une même logique, "arrêtons les discussions dans les organismes paritaires, c'est une perte de temps".

Un point pour finir. Comment jugez-vous le " dialogue social " dans cette affaire ?

Joël Couvé :

Depuis l'an dernier on constate une augmentation des mesures sans concertation (même si cela a commencé il y a déjà deux ans). La liste est longue de toutes les mesures prises depuis deux ans, autant pour la vie des personnels en tant que telle que pour ce qui concerne les programmes le samedi matin, la mise en place des aides personnalisées de l'accompagnement éducatif. Même nous nous avons du mal à analyser et à prendre du recul....

Caroline Marchand :

Le paritarisme est quand même la base de la fonction publique.

Le contrôle des décisions est indispensable pour éviter toute dérive. On donne la note de service au niveau des représentants au niveau de la CAPN

(représentation des délégués du personnel au niveau national) deux heures avant qu'elle ne soit éditée, les organisations syndicales sont informées le 23 octobre et le BO paraît le 6 novembre, je rappelle qu'il y avait en plus 10 jours de vacances.....

Françoise Maurin :

Pour le second degré, les dates sont sensiblement les mêmes et comme je disais en introduction les courriers envoyés au ministère, comme les demandes d'audience sont restés sans réponse.

Une seule audience juste avant les vacances de Toussaint pour fin de non recevoir ferme et définitive. Un courrier reprenant exactement les demandes de modifications, de correction, suppressions, ajouts, le rappel de la loi en particulier rappelant que la modification des IUFM n'a pas encore lieu est resté sans réponse et la note de service est tombée.

Au niveau académique une réunion est prévue le 14 novembre comme si de rien n'était. C'est un groupe de travail d'information sur la circulaire Inter académique. On ne sait toujours pas s'il sera suivi d'un groupe de discussion sur la circulaire intra. Au niveau rectoral c'est comme au niveau ministériel, moins on donne d'informations aux représentants du personnel mieux c'est.

Caroline Marchand :

Le message c'est 100 % de votants contre les mesures Darcos et la remise en cause du paritarisme. Dans ce contexte, les élections professionnelles sont l'occasion d'exprimer le refus de l'arbitraire et l'attachement à l'équité et à la transparence.

Françoise Maurin :

On a face à nous une administration qui de fait ne respecte plus les instances. Pour donner un exemple, lors du CTP de rentrée sur les postes, la réunion a bien eu lieu, mais le recteur nous a parlé de son sentiment, mais de documents, rien. Les représentants du personnel sont là pour travailler à partir de documents précis pas pour échanger sur les sentiments personnels du recteur. En fait les structures sur le papier sont respectées mais elles sont vidées de leur sens.

Dans ces conditions, il faut que les personnels se mobilisent le plus largement possible pour les élections et montrent par leur vote le 2 décembre qu'ils refusent tout affaiblissement des structures paritaires

Interview réalisée par Guy Trésallet et François Chelers

RÉFORME DES LYCÉES...

En juin 2008, Xavier Darcos a annoncé le lancement de la réforme des lycées. Selon les vœux du Président de la République, la nouvelle seconde devrait fonctionner dès la rentrée 2009, pour aboutir en 2012 à la première session du nouveau baccalauréat. Cette réforme devait théoriquement suivre quatre grands axes : garantir à 50% d'une classe d'âge l'accès à une licence universitaire, assurer la réussite scolaire de tous les élèves au lycée, assurer l'autonomie des élèves dans leur orientation comme dans le choix de leurs cours et mettre progressivement en place l'autonomie des établissements.



En juin 2008, Xavier Darcos a annoncé le lancement de la réforme des lycées. Selon les vœux du Président de la République, la nouvelle seconde devrait fonctionner dès la rentrée 2009, pour aboutir en 2012 à la première session du nouveau baccalauréat.

Cette réforme devait théoriquement suivre quatre grands axes : garantir à 50% d'une classe d'âge l'accès à une licence universitaire, assurer la réussite scolaire de tous les élèves au lycée, assurer l'autonomie des élèves dans leur orientation comme dans le choix de leurs cours et mettre progressivement en place l'autonomie des établissements.

Le Ministre a engagé un processus de discussions entre les organisations syndicales enseignantes et lycéennes et les fédérations de parents d'élèves. Ces discussions ont été menées par Jean-Paul de Gaudemar, Recteur d'Aix-Marseille. **Le SNES-FSU l'a rencontré trois fois et ces discussions ont vite montré leurs limites** : le Recteur a accepté de parler de pédagogie mais a rejeté toute question sur l'organisation réelle des établissements, le service des enseignants et les aspects budgétaires. M. Gaudemar a évoqué une organisation complète de l'année en modules, la liberté de choix complète des cours par les élèves, la suppression des filières et la mise en place de familles en fonction du choix des modules par les élèves, le passage au contrôle continu d'une grande partie du baccalauréat, la diminution des horaires pour passer de 1100 heures par an à 975 en seconde, ce qui correspond à la moyenne des pays de l'OCDE. **Le SNES a donc quitté les**

discussions le 9 octobre 2008 et a exigé de réelles négociations. Le SNES a également exigé qu'enfin paraisse le texte du ministre. Le SNES a manifesté des inquiétudes sur le maintien du baccalauréat anonyme et national, sur la situation des filières technologiques (qui n'ont été intégrées dans la réforme que grâce aux pressions de la FSU) et sur le lien entre la question des horaires et des services des enseignants. Le SNES refuse une réforme qui compte parmi ses objectifs la suppression massive de postes.

Sous la pression des syndicats et de la manifestation réussie de l'Education le 19 octobre, Xavier Darcos a fini par annoncer quelques aspects de sa réforme le 21 octobre 2008. Seule la seconde est abordée dans ce discours, et de manière très floue ! Ainsi, huit matières générales se partageront 21 heures par semaine (français, mathématiques, histoire-géographie, éducation civique, LV1, LV2, EPS, sciences expérimentales) mais sans que l'on sache comment. Les élèves devront choisir des modules dits " d'exploration " pour un semestre, et qui pourront être changés en milieu d'année : entre deux semestres, une semaine d'orientation des élèves est prévue sans que soit relancé le recrutement des conseillers d'orientation psychologues. Ensuite, tous les élèves auront trois heures d'accompagnement éducatif, soit d'aide et de soutien si le niveau de l'élève est juste, soit d'approfondissement si le niveau est correct ou fort. Enfin, les élèves seront évalués durant quatre conseils de classe, à mi-semestre et en fin de semestre. Rien n'est encore dit sur la première, la terminale et le baccalauréat.

(suite page 12)

(suite de la page 11)

La FSU a tout de suite dénoncé plusieurs aspects de cette réforme. Sous cette forme, elle diminue la présence des élèves en classe pour leur assigner un accompagnement éducatif obligatoire dont nous subissons déjà les conséquences négatives dans le primaire et en collège. Cela entraînera la suppression de nombreux postes de manière mécanique à cause de la diminution des horaires. D'autre part, le ministre a annoncé le 21 octobre que le service des enseignants serait fixé de manière hebdomadaire. Cela ne garantit rien, car ce service pourrait toujours être modifié chaque semaine. De plus, l'idée d'un fonctionnement différent des services en collège et en lycée est sous-entendue, avec le risque d'entraîner une séparation entre nos corps de métier. Enfin, la liberté des établissements de mettre en place leurs modules d'exploration risque d'introduire des inégalités entre les différents lycées.

Le ministre a déjà fait plusieurs concessions qui si elles sont insuffisantes constituent de premières avancées: l'abandon de la modularisation complète, l'assurance du maintien du service hebdomadaire et la garantie affirmée du maintien d'un baccalauréat national et anonyme. D'autre part, certaines disciplines, qui devaient normalement sortir des matières obligatoires pour les élèves ont été réintégrées : ce fut le cas de la SVT et de la physique-chimie, revenues sous le terme de " sciences expérimentales " et de l'histoire-géographie.

Aujourd'hui, la réforme se poursuit avec trois organisations enseignantes minoritaires, le SGEN-CFDT, l'UNSA et le SNALC, dans la précipitation et l'approximation.

Les détails de l'organisation-horaire et les évolutions du statut des enseignants devraient être annoncés en début d'année 2009, les programmes en février. Les chefs d'établissement, les CA et les acteurs du système éducatif ne savent rien de précis de l'avenir du lycée. L'inquiétude est grande chez les élèves, les parents et les professionnels de l'éducation. Face à cela, la FSU demande le report de la réforme et l'ouverture de véritables négociations. Elle est prête à créer le rapport de force nécessaire pour obtenir que ses revendications soient prises en compte.

C'est aussi pour ça que nous étions en grève le 20 novembre, pour obliger le ministre à revoir sa copie et obtenir une réforme du lycée qui ne soit pas un simple prétexte à de nouvelles coupes budgétaires mais permette au contraire une meilleure réussite des élèves et une amélioration de la situation des personnels.

Mathieu Logothetis

ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL CHEZ LES ADMINISTRATIFS : TÉMOIGNAGES

*Une collègue Attachée du 93 est convoquée dans l'urgence pour son "entretien professionnel". Son supérieur hiérarchique direct ne lui avait fourni ni fiche de poste, ni aucun autre document sur lequel aurait pu être fait mention d'objectifs chiffrés et quantifiables.

Lors de l'entretien, il a clairement voulu prendre en faute son subordonné: il a unilatéralement défini des objectifs et les a déclarés comme non atteints. La collègue a tenté de se défendre et a argumenté point par point. Son proviseur a donc argué de "nouveaux objectifs" soit disant non atteints afin que la conclusion de l'entretien se résume à attester de la non performance de cette collègue. Notons qu'elle est également comptable et que jusqu'à présent, aucun point noir n'avait affecté sa vie professionnelle jugée excellente.

*Attachée en lycée, mon proviseur a voulu faire l'entretien professionnel de ma secrétaire. Celle-ci lui a signifié que j'étais son supérieur hiérarchique direct et que l'entretien m'incombait. Le proviseur s'est obstiné et mon adjointe a été dans l'obligation de refuser cet entretien. Elle n'aura donc pas droit à une bonification.

*Concernant l'entretien de notation : J'ai dû faire une contestation écrite vue que je n'ai pour ainsi dire pas pu m'exprimer. Ma gestionnaire a lu ses remarques partiales, en la présence de Mme la principale, qui m'a fait taire dès que j'ai voulu me défendre.

(Voir Article page 13)

“EXPÉRIENCES” SUR LE PERSONNEL ADMINISTRATIF

Le dispositif d'évaluation et d'avancement assis sur des quotas de notation prédéterminés s'est transformé en fiasco : il a été mis en échec par la contestation massive qu'il a suscitée.

Le gouvernement a été contraint de le remplacer par un nouveau cadre réglementaire expérimental dont les modifications ne rendent pas, loin s'en faut, ce dispositif plus acceptable que le précédent.

Le nouveau cadre réglementaire

La notation disparaît ; le compte rendu de l'entretien professionnel annuel constitue désormais l'unique outil de comparaison de la valeur professionnelle des agents, hors de toute référence chiffrée.

Les quotas de répartition des mois de bonification, apparemment moins fermés qu'auparavant, sont réintroduits et, surtout, la faculté de les durcir est donnée aux chefs de service. Pour notre académie 10% doivent bénéficier de 3 mois de réduction d'ancienneté, 20% 2 mois et 20% d'un mois. 50% n'ont rien.

Le décret Fonction publique institutionnalise le lien entre l'entretien professionnel et la modulation individuelle du régime indemnitaire

L'entretien est individuel : c'est un tête à tête entre le fonctionnaire et son supérieur direct et fait l'objet d'un compte rendu écrit, versé au dossier du fonctionnaire.

Les possibilités de contestation: L'agent doit d'abord faire une demande gracieuse de modification auprès de son supérieur direct, En cas de refus l'intéressé peut saisir la CAP d'une demande en révision du compte rendu. Aucune modalité n'est prévue pour permettre à la CAP de passer outre une évaluation dont la contestation lui paraît objective...

La volonté d'abandonner toute espèce de repère un tant soit peu objectif, donc quantifiable, en matière de gestion de personnels laisse profiler l'abandon de tous les barèmes, là où ils existent encore. C'est l'individualisation des carrières et des rémunérations, qui seraient les unes et les autres remises entre les mains des supérieurs hiérarchiques hors de tout contrôle collectif et paritaire. Elle va de pair avec la mise en concurrence des personnels entre eux, de la mise en place du salaire trinôme et des suppressions de postes.

Le pire est qu'il se trouve qu'un syndicat de l'UNSA cautionne ces orientations à savoir :

- La suppression de la notation pour l'entretien d'évaluation,
- La signature avec Darcos d'un accord pour le



développement des primes au mérite contre 1700 suppressions de poste en 3 ans !

Dans le cadre de cet accord primes contre poste est mis en place la PFR comprenez Prime Fonction et Résultat.

Ce dispositif indemnitaire mensuel comprend deux parts cumulables entre elles et modulables indépendamment l'une de l'autre par application de coefficients multiplicateurs à un taux de référence :

- Une part liée aux fonctions exercées (le F de PFR), modulable de 1 à 6, définie par chaque chef de service dans le cadre d'une typologie établie par le ministère pour tenir compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées

- Une part liée aux résultats individuels (le R de PFR), modulable de 0 à 6, déterminée par chaque chef de service " en cohérence " avec les conclusions de l'entretien professionnel, a vocation à évoluer chaque année, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'évaluation faite par le supérieur hiérarchique.

La possibilité est laissée aux chefs de service de verser aux fonctionnaires qu'ils identifieront comme particulièrement performants un bonus semestriel ou annuel non plafonné, en sus du versement mensuel normal de la part R.

Les enseignants sont ils concernés à plus ou moins longue échéance ? Nous vous laissons savourer la conclusion du discours de Darcos daté du 6 novembre :

"Si les systèmes éducatifs ne sauraient accroître leurs performances sans l'introduction de modes de gouvernance adaptés et modernes, je crois profondément que l'évaluation des résultats, des élèves comme des établissements est tout aussi nécessaire pour faire progresser l'école."

**Yann Mahieu
Adeline Desnoes Nadine Guilpin**

" PROJET EDUCATIF DEPARTEMENTAL "

Lors de la réunion du CDEN qui s'est tenu le 24 Octobre 2008, le projet "éducatif départemental " comprenant le volet de l'accompagnement éducatif et l'ouverture du Samedi matin, et celui de l'intervention de la Prévention Spécialisée dans les collèges, dans le cadre de la prévention des ruptures scolaires, était mis à l'ordre du jour.

La FSU s'est étonnée et a questionné le Conseil Général sur les modalités de communication sur ce dossier: S'agissait-il d'informations transmises au CDEN sur des projets déjà bouclés ou bien était-ce des pistes de réflexion qui pour la FSU, nécessitent alors, la mise en place de réunions de travail avec les représentants des personnels ?

Il est surprenant de constater que depuis la première rencontre avec le CG sur ces projets, le 25 mai 2008, à la demande de la FSU, aucun document officiel n'ait pu être fourni ! Les informations obtenues proviennent de sources variées, de manière officieuse alors que parallèlement certaines mesures sont déjà mises en œuvre, localement, au plus près du terrain et de l'établissement.

Face aux argumentaires soutenus et à la réitération de nos demandes le CG devrait mettre en place un groupe de travail respectant la représentativité syndicale !!!

En ce qui concerne plus particulièrement l'intervention dans les collèges d'éducateurs spécialisés, le SNUAS-FP /FSU a présenté les arguments de fonds sur la confusion des rôles et missions entre assistants sociaux scolaires et éducateurs spécialisés dans les collèges, sur le cadre déontologique, a rappelé l'opposition des assistants sociaux scolaires à ce Projet. Nous avons présenté la déclaration du Secrétariat National suivante.

Isabelle Baillon

" Intervention éducative dans les collèges " La Prévention Spécialisée s'invite à l'école !!!

Le Conseil Général de Seine Saint Denis s'apprête à installer un Nième dispositif pour lutter contre l'absentéisme scolaire en rappelant ses responsabilités en matière de PROTECTION DE L'ENFANCE.

Le projet qui circule officieusement aurait pour objectif de " renforcer " les équipes éducatives des Collèges par l'intervention des Educateurs de la " Prévention spécialisée ". Ces personnels auraient un savoir-faire de proximité et un rôle spécifique à tenir dans le cadre des relations entre le collège et le quartier.

Ils apporteraient une dimension " éducative " supplémentaire ?

Certes, il est tout de même précisé, que les éducateurs devraient intervenir avec l'ensemble des acteurs de la " communauté éducative " :

- pour lutter contre l'absentéisme, l'exclusion et les phénomènes de déscolarisation,
 - pour prévenir les violences scolaires,
 - pour prévenir les conduites à risques
- et seraient chargé de faire des projets individuels

pour chaque jeune en situation d'éviction du système scolaire.

Ils auraient également pour mission de " SOUTENIR " les acteurs de la communauté scolaire (sic).

Nous tenons à rappeler que depuis de nombreuses années les enseignants sont des personnels qui outre la dimension pédagogique ont également une dimension éducative reconnue voire imposée par les textes et rappelée dans tous les bulletins officiels de l'Education Nationale.

Les personnels sociaux de l'Education Nationale, considèrent qu'il est important d'établir des relations et mêmes des partenariats avec les acteurs qui interviennent autour de l'école. Ils rappellent également l'importance " du regard croisé " sur les jeunes et de la nécessité d'apporter des analyses partant d'institutions et de professionnels multiples, mais ils tiennent également à rappeler qu'ils ont des missions spécifiques stipulées par le code de l'éducation et par circulaire ministérielle.

Les missions des assistants sociaux de l'Education nationale, sont celles décrites dans les " propositions pour la construction d'une intervention éducative dans les collèges ".

Les missions qui seraient dévolues aux Educateurs qui interviendraient dans les collèges recouvrent nos interventions individuelles et collectives. De plus, il faut rappeler que l'ONED, Observatoire National de l'Enfance en Danger souligne régulièrement le travail que nous effectuons en matière de protection de l'enfance et de prévention de l'échec scolaire.

Nous tenons à faire remarquer qu'il ne suffit pas de " soutenir " la communauté éducative, mais que la protection de l'enfant nécessite des réponses qui sont souvent longues à obtenir qui dépassent le système éducatif en matière de prises en charge. Ces dernières relevant de la protection de l'enfance, faute de personnels et de moyens, font souvent défaut.

Dans un contexte, où l'institution scolaire et ses acteurs subissent de la part du gouvernement une remise en cause permanente, où l'externalisation du traitement de la difficulté scolaire semble être le seul mode de réponse, les collectivités territoriales devraient saluer la pugnacité des personnels de l'Education Nationale.

Dans le domaine de la Protection de l'Enfance, même en Seine Saint Denis, tout en reconnaissant l'effort particulier du Conseil Général, il faut noter que l'ensemble des missions ne peut être rempli par un seul acteur, ce dernier ayant déjà beaucoup à faire

dans un contexte social encore plus précaire ici qu'ailleurs.

Pourquoi le Conseil Général veut-il s'investir au travers des collèges dans des missions supplémentaires, alors que l'argument budgétaire est souvent opposé aux professionnels dont les assistants sociaux scolaires, pour justifier les refus de prise en charge qui relèvent elles de l'obligation du Conseil Général ?

Après la Réussite Educative et les dispositifs de la politique de la Ville, les lois sur la Protection de l'Enfance et de la Prévention de la Délinquance, nous constatons une nouvelle fois que l'école seule serait le territoire où se jouent toutes les relégations sociales et qu'il suffirait de plus d'intervenants pour contrôler et rétablir l'égalité républicaine, c'est mépriser les personnels de l'Education Nationale dans leur ensemble et méconnaître l'impact de la crise sociale.

Au nom de " la proximité et du pragmatisme ", nous refusons de voir l'institution scolaire, une nouvelle fois montrée du doigt, alors que nous devrions, par les choix politiques du Conseil Général, nous attendre plus à un soutien qu'à une remise en cause.

Danielle Atlan
Secrétaire Générale
SNUAS/FP-FSU

VOUS AVEZ DIT DIALOGUE SOCIAL ?

La réunion départementale de rentrée des infirmières de Seine st Denis du 26 septembre matin s'est très mal passée . En effet , après avoir attendu patiemment que les conseillères techniques rectoriale (infirmière et médecin) terminent leur exposé sur le projet académique de visites médicales et dépistages, interrompu souvent par des collègues mécontentes ou agacées, après avoir entendu que nous comparions comme nos élèves de Seine st denis et que nous n'étions pas sage comme les autres départements, Jean-Claude Roger a levé le doigt gentiment pour qu'on lui donne la parole, ce qui a été fait.

Parce qu'il a dénoncé une augmentation de la confusion des rôles entre médecins et infirmières et dit que l'on était en train de détourner les missions spécifiques infirmières à l'E.N; parceque qu'il ai fait un rappel à la loi, à la fiche de poste à la circulaire des missions infirmières etc..

Françoise Bénédicte , ICTR, l'a interrompu plusieurs fois en disant que l'on n'était pas en réunion syndicale et finalement s'est mis à crier et à vociférer et lui a interdit de continuer son intervention, a pris le micro. La salle de plus de 170 collègues a été choquée et a crié sa désapprobation de ces méthodes, il est sorti suivi par des collègues. **C'est intolérable!**

Jean Claude Roger
Secrétaire académique du SNICS



PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

SOLIDAIRE
DE VOS
ENGAGEMENTS

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cne.creditmutuel.fr